

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N^o 1138

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 10 février 2015, a adopté le règlement n^o 1138, intitulé : « **Amendement au règlement no 620 relatif aux dérogations mineures de façon à modifier à l'article 9, le paragraphe g) ».**

L'objet de ce règlement vise à modifier le paragraphe g) de l'article 9 de façon à ce que les frais applicables lors d'un dépôt d'une demande de dérogation mineure soient ceux prévus au règlement de la tarification relative au service d'urbanisme pour l'obtention de certificats et tout autre document en vigueur.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 18^e jour
du mois de février de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 18 février 2015 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site Web : www.stesophie.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de février de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier